

Annexe 64 : Les réunions de membres du « comité de crise » du 7 avril 1994 avec les dirigeants du MRND, le matin, avec le général Roméo Dallaire dans l'après-midi et avec la tenue de la première assemblée plénière du Comité militaire de crise (CMC), le soir.

1. Attestations sur l'origine des documents du rapporteur des réunions du Comité militaire de crise.....	3
2. Procès-verbal de la réunion de membres du « comité de crise » avec les dirigeants du MRND le 7 avril au matin (transcription).....	6
3. Procès-verbal de la réunion de membres du « comité de crise » avec les dirigeants du MRND le 7 avril au matin (copie des manuscrits).....	12
4. Les appréciations contradictoires des responsables du MRND sur les procès-verbaux.....	18
4.1 Joseph Nzirorera, déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , Arusha, 12 juin 2006, p. 53.....	19
4.2 Mathieu Ngirumpatse, déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 6 juillet 2005, p. 65..	19
4.3 Édouard Karemera, déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 28 mai 2009, p. 3-5.....	19
5. Le récit de la réunion du 7 avril par Joseph Nzirorera (déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 16 mars 2006, p. 75-82).....	22
6. Le récit de la réunion du 7 avril par Mathieu Ngirumpatse (déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 5 juillet 2005, p. 53-67).....	25
7. Le récit de la réunion du 7 avril par Édouard Karemera (déposition, procès Karemera <i>et alii</i> , TPIR, 19 mai 2009, p. 17-18).....	31
8. L'échec des négociations après la sortie des troupes du FPR du CND le 7 avril 1994 dans l'après-midi par le général Roméo Dallaire (déposition, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 23 janvier 2004, p. 4-8).....	32
9. Première assemblée plénière du Comité militaire de crise du 7 avril 1994 au soir.....	34

Commentaire

Avant la tenue de la première réunion avec les responsables du MRND organisée par le colonel Théoneste Bagosora et le général Augustin Ndindiliyimana, membres du « comité de crise » informel qui a siégé au cours de la nuit du 6 au 7 avril, il importe de revenir brièvement sur les événements qui ont suivi la fin de la réunion de la nuit. Rappelons que celle-ci s'est achevée sur la décision de réunir dès 10 heures du matin tous les commandants de secteurs et les chefs d'unité de l'armée. Par ailleurs, le colonel Bagosora était mandaté pour se rendre avec le général Dallaire chez le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Jacques-Roger Booh-Booh. D'après le colonel Cyprien Kayumba et d'autres témoins, seuls les lieutenants-colonels Emmanuel Kanyandekwe et Jean-Bosco Ruhorahoza et le major Gérard Ntamagezo seraient restés à l'État-major, lui-même.

Mais dès 5 h. 30, le major Ntamagezo appelait le colonel Kayumba – qui était rentré chez lui se changer vers 5 heures du matin – pour l'informer que des coups de feu étaient tirés dans le quartier résidentiel de Kimihurura. Cyprien Kayumba serait reparti aussitôt à l'État-major.

Aux alentours de 6 h.-6 h. 30, les premiers tirs généralisés de la Garde présidentielle sont entendus¹. Après le bouclage de la zone de Kanombe qu'elle avait laborieusement assuré et où aucune autre unité ne pouvait plus intervenir, elle avait organisé le transfert des principaux dignitaires du régime dans ses propres locaux et ses hommes se déployaient en ville vers les domiciles des personnalités de l'opposition : c'était le début des assassinats ciblés.

¹ Selon Cyprien Kayumba, c'est lui qui en aurait personnellement informé le colonel Bagosora (notes du 29 juin 2006).

Au même moment, à l'État-major et au Minadef, les officiers commençaient à arriver en nombre pour prendre des nouvelles et, à partir de 7 heures, leur service, même si beaucoup en étaient empêchés et rebroussèrent leur chemin en raison des tirs.

Le colonel Bagosora organisa alors un bref briefing d'information vers 7 heures du matin². Mais sa préoccupation principale avant la réunion du Haut commandement des FAR convoquée pour 10 heures était de « préparer le terrain avec les politiciens » du MRND - qui avaient été informés vers minuit qu'une escorte viendrait les prendre chez eux vers 6 h. - et d'obtenir leur soutien.

Tel était l'objet de la réunion au Minadef à laquelle Bagosora avait convoqué les quatre principaux dirigeants du MRND, Mathieu Ngirumpatse, président, Édouard Karemera et Ferdinand Kabagema, respectivement premier et deuxième vice-présidents du parti, ainsi que Joseph Nzirorera, secrétaire national.

Parmi les autres moments forts de la journée, figuraient ensuite la réunion du Haut commandement à 10 heures du matin, puis dans l'après-midi une réunion d'une partie des membres du « comité militaire de crise » cooptés par les participants lors de la réunion du Haut commandement du matin. Celle-ci se tint d'urgence vers 16 h. 30 suite à la sortie d'unités du FPR du CND. Cette décision marquait la fin des accords de paix et la reprise de la guerre. Le général Dallaire fut aussitôt contacté et entra en relation avec le FPR. Le comité de crise essaya de négocier sur le champ un retour des troupes à l'intérieur du CND, mais les conditions et les modalités d'application ne furent débattues que le lendemain à la réunion de 12 h. 50 avec le général Dallaire.

C'est dans l'après-midi et la soirée du 7 avril encore qu'eurent lieu les négociations décisives sur la transition constitutionnelle et la formation d'un gouvernement intérimaire entre les personnalités du MRND et les ministres issus de ses rangs ou qui lui étaient acquis. L'essentiel des discussions se déroula à l'ambassade de France où la plupart de ses membres avaient trouvé refuge. Le MRND avait ainsi une journée d'avance dans les tractations et tout laisse penser que ses dirigeants disposaient de tous les éléments indispensables au bon achèvement de l'opération dès la sortie du bureau de Théoneste Bagosora le matin.

En fin de journée enfin, en présence du colonel Marcel Gatsinzi, nommé la nuit précédente chef d'État-major *ad interim*, se déroula la première réunion du Comité militaire de crise au cours de laquelle les membres devaient choisir leur président.

² Toujours selon Cyprien Kayumba, il s'agissait de « débattre de la sortie de la GP et d'ordonner une action ». Il aurait été décidé de faire intervenir le bataillon de reconnaissance (RECCE) « pour contrer les éléments de la GP » (notes du 29 juin 2006).

1. Attestations sur l'origine des documents du rapporteur des réunions du Comité militaire de crise

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
12, place du Panthéon
75231 Paris Cedex 05
Tél : 01 44 07 80 00



Paris, le 23 novembre 2007

Je soussigné, André Guichaoua, certifie les faits suivants :

1. Je suis professeur de Sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre de recherche de l'Institut d'étude du développement économique et social de cette même Université. Chercheur spécialiste de l'Afrique centrale et de la région des Grands lacs depuis la fin des années 1970, j'étais en mission au Rwanda en avril 1994.
2. Depuis la création du Tribunal pénal international des Nations unies pour le Rwanda, j'ai préparé six rapports d'expertise qui ont été présentés devant les chambres entre 1997 et 2006. J'ai par ailleurs préparé des rapports et/ou témoigné dans des procès en Suisse, en Belgique, au Canada, etc.
3. J'ai préparé un rapport d'expertise dans le procès Karemera et al. qui consistait en deux volumes : le Tome 1 forme le rapport principal et le Tome 2 regroupe divers documents ou dossiers particuliers qui illustrent des points abordés dans le Tome 1.
4. Je pensais avoir l'opportunité de contribuer à la justice internationale en présentant ce rapport et ces documents devant la Chambre au cours du procès. Je comprends que la Chambre 3 a décidé que mon témoignage et mon rapport n'étaient pas requis pour le procès à cette étape.
5. Parmi les documents que j'ai rassemblés et annexés à mon rapport figurent cinq compte rendus manuscrits de réunions tenues par le Comité militaire de crise. Ces compte rendus peuvent être particulièrement utiles pour apprécier les événements qui se sont déroulés entre le 7 et le 9 avril 1994 et qui ont abouti à la formation du Gouvernement intérimaire du 8 avril.
6. Les compte rendus des réunions tenues par le Comité militaire de crise ont été rédigés par le major Épiphanie Hanyurwimana, alors conseiller pour les Affaires juridiques au ministère de la Défense à Kigali et qui faisait fonction de secrétaire de séance. Un de ces compte rendus manuscrits a été rédigé conjointement par le major Épiphanie Hanyurwimana et le colonel Cyprien Kayumba, alors directeur des services financiers du ministère de la Défense.

7. J'ai pu disposer des originaux en mai 2002 et les photocopier avant de les transcrire pour en faciliter la lecture. J'ai ensuite revu ces transcriptions avec les auteurs et y ai apporté des corrections sur la base des remarques qu'ils ont formulées :
- Annexe 19³. Procès-verbal de la réunion du Comité militaire de crise avec les dirigeants du MRND du 7 avril 1994 organisée « vers 8 heures du matin », rédigé par le major Épiphané Hanyurwimana. Après divers échanges entre mai et novembre 2002, le major Épiphané Hanyurwimana m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 13 novembre 2002.
 - Annexe 25. Procès-verbal de la réunion du Comité militaire de crise avec le commandant de la MINUAR du 8 avril 1994 organisée vers 12 heures 50, rédigé par le major Épiphané Hanyurwimana. Après divers échanges entre mai et novembre 2002, le major Épiphané Hanyurwimana m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 13 novembre 2002.
 - Annexe 26. Procès-verbal de la réunion de concertation suivant celle du Comité militaire de crise du 8 avril 1994 organisée dans l'après-midi après la précédente, rédigé par le major Épiphané Hanyurwimana. Après divers échanges entre mai et novembre 2002, le major Épiphané Hanyurwimana m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 13 novembre 2002.
 - Annexe 28. Procès-verbal de la réunion du Comité militaire de crise avec les responsables des partis politiques et les membres désignés du Gouvernement intérimaire du 8 avril 1994 organisée entre 17 et 20 heures, rédigé par le major Épiphané Hanyurwimana. Après divers échanges entre mai et novembre 2002, le major Épiphané Hanyurwimana m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 13 novembre 2002. La transcription de la partie rédigée par le colonel Cyprien Kayumba a fait l'objet d'échanges avec l'intéressé en 2006. Le colonel Cyprien Kayumba m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 29 juin 2006.
 - Annexe 33. Procès-verbal de la réunion du Comité militaire de crise et de la MINUAR du 8 avril 1994 organisée vers 22 heures, rédigé par le major Épiphané Hanyurwimana. Après divers échanges entre mai et novembre 2002, le major Épiphané Hanyurwimana m'a transmis le texte transcrit, revu et corrigé, le 13 novembre 2002.
8. Sur la base des entretiens que j'ai eus avec ces deux officiers, j'ai compris qu'aucun d'entre eux n'était disposé à témoigner devant le TPIR. Tous les deux cependant, ont expressément accepté de me confier ces documents et informations afin que soient établis précisément et rendus publics des faits historiques majeurs de la tragédie advenue au Rwanda en 1994. À ce jour, je n'ai aucune raison de penser que ces personnes seraient désireuses de déposer comme témoin devant le TPIR. Je confirme que les transcriptions en français reprennent exactement ce que les auteurs ont écrit de leurs propres mains et ne contiennent aucun élément en dehors du texte original. Je tiens à la disposition de la chambre les versions des transcrits corrigées par les rédacteurs.
9. Personnellement, je suis à la disposition de la Chambre du TPIR pour préciser les informations que j'avance dans cette attestation et/ou de clarifier mon rôle dans la production de ces annexes, copies et transcriptions des réunions du Comité militaire de crise, et/ou d'assister la Chambre d'une quelconque manière.

³ Sur ce site, respectivement annexes 64, 65 et 68.

10. Les informations et la documentation assemblées dans ce cadre ont été mises à la disposition du Tribunal dans un souci de fidélité envers l'histoire et pour servir l'administration de la justice internationale.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007

André Guichaoua

**Attestation de M. James K. Gasana, ancien ministre rwandais de la Défense,
dépositaire des notes**

Date: Wed, 5 Aug 2009 06:46:03 +0000 (GMT)
From: "james.gasana@bluewin.ch" <james.gasana@bluewin.ch>
Reply-To: james.gasana@bluewin.ch
To: <andre.guichaoua@univ-paris1.fr>
Subject: Documents d'Epiphane Hanyurwimana
X-up1-MailScanner-From: james.gasana@bluewin.ch

Bonjour André,

Concernant les documents ci-dessus en objet, Epiphane Hanyurwimana, qui était un de mes collaborateurs au MINADEF, m'a envoyé en fin des années 1990 des notes en manuscrit de comptes-rendus des réunions du Comité militaire de crise qu'il avait prises lui-même. Je les lui ai rendus lorsque nous nous préparions (moi, lui et d'autres anciens officiers) à collaborer pour le TPIR dans le dossier des Officiers des ex-FAR.

Ayant connu le style et l'écriture de Hanyurwimana, j'ai trouvé que les manuscrits étaient authentiques.

Mes salutations cordiales.

--

Ce message a été vérifié par MailScanner
pour des virus ou des polluriels et rien de
suspect n'a été trouvé.

2. Procès-verbal de la réunion de membres du « comité de crise » avec les dirigeants du MRND le 7 avril au matin (transcription et copie des manuscrits)

Référence : Procès-verbal de séance rédigé par le major Épiphane HANYURWIMANA, conseiller Affaires juridiques au MINADEF, secrétaire de séance en tant qu'« officier le moins ancien en grade ». ⁴

Date : 7 avril 1994

Heure : De 7 h. 30 environ du matin⁵ à 8 h. 30 ou 45 environ

Lieu : MINADEF, Kigali

Participants :

Colonel Théoneste BAGOSORA (*hutu, Gisenyi*), directeur de cabinet du MINADEF
Général-Major Augustin NDINDILYIMANA (*hutu, Butare*), chef d'État-major de la Gendarmerie
Lieutenant-colonel Ephrem RWABALINDA (*hutu, Cyangugu*), officier de liaison avec la MINUAR
Lieutenant-colonel Cyprien KAYUMBA (*hutu, Byumba*), directeur des services financiers au MINADEF
Mathieu NGIRUMPATSE (*hutu, Kigali*), président du MRND
Édouard KAREMERA (*hutu, Kibuye*), 1^{er} vice-président du MRND
Ferdinand KABAGEMA (*hutu, Kibungo*), 2^{ème} vice-président du MRND
Joseph NZIRORERA⁶ (*hutu, Ruhengeri*), secrétaire national du MRND

⁴ « Compte tenu des circonstances, je n'ai pas fait de compte rendus officiels. Ayant pris l'habitude de rapporter les réunions qui se déroulaient au MINADEF, en tant qu'officier le moins ancien en grade, je prenais l'initiative de prendre ces notes car si les choses s'étaient renormalisées, les compte rendus de ces réunions allaient être réclamés. » (courrier d'Épiphane Hanyurwimana, Rennes, le 13 novembre 2002).

⁵ « La réunion a eu lieu à 8 h du matin puisque plus loin, Bagosora a dit qu'il avait rendez-vous à 9 heures avec le corps diplomatique » (procès-verbal de réunion annoté par Épiphane Hanyurwimana, Rennes, le 13 novembre 2002).

⁶ Non mentionné dans la liste des participants sur le procès-verbal « Comme c'est marqué sur le manuscrit, Nzirorera n'était pas présent en début de réunion (j'ai noté les présences tout au début), il est arrivé en retard. » (procès-verbal de réunion annoté par Épiphane Hanyurwimana, Rennes, le 13 novembre 2002).

Compte-rendu de réunion⁷

Jeudi le 07/04/1994, dans la salle de réunion du MINADEF, s'est tenue une réunion sous la présidence du DIRCAB MINADEF, le col BAGOSORA.

- Participaient à la réunion :
 - Col BAGOSORA, DIRCAB, Président
 - Gén Maj NDINDILYIMANA, Chef EM GdN, membre
 - Col NDENGEYINKA, CAT⁸, membre
 - Col RENZAHO, PVK (membre)
 - Col NDIBWAMI, DIRAJ⁹, membre
 - Col MURASAMPONGO¹⁰, G1 EM AR
 - Lt Col RWABALINDA, off de liaison à la MINUAR, membre
 - Lt Col KAYUMBA, SGCA¹¹
 - Mr NGIRUMPATSE M., Président du MRND, membre
 - Mr KAREMERA É., 1^{er} Vice Prés, membre
 - Mr KABAGEMA F, 2^{ème} Vice Prés, membre

Ouvrant la réunion le DIRCAB MINADEF

⁷ Transcription du document original.

⁸ Conseiller pour les Affaires techniques.

⁹ Direction des Affaires administratives et juridiques.

¹⁰ La présence des colonels Balthazar Ndengeyinka, Tharcisse Renzaho, Déogratias Ndibwami et Joseph Murasampongo est formellement démentie par deux d'entre eux et n'est confirmée par aucun témoin (cf. *infra* point 3, p. 17). Comme indiqué par Épiphane Hanyurwimana, les présents ont été notés avant le début de cette réunion parce qu'ils étaient là ou de passage au « briefing » de Bagosora, et leurs noms sont restés sur la liste bien que n'ayant pas eux-mêmes participé à cette rencontre à comité restreint.

¹¹ Service de gestion, de la comptabilité et des approvisionnements.

1 – Président : DIRCAB

Tel que le H comdt des FAR l'a souhaité de rencontrer la présidence du MRND après conseil de la MINUAR. Cette réunion est une réunion de contact pour voir comment réduire les dégâts.

Le DIRCAB a dit au représentant du MRND

Les représ de l'EMAR et GdN avait voulu *gucunga umutekano w'igihugu wagaruka amashyaka wagaruka* [s'occuper de la sécurité du pays, suspendre les partis ~~qui reviendraient~~]

mise en œuvre de l'Accord surtout que l'actuel GVT ne fonctionne pas.¹² Le général DALLAIRE a dit *ko byaba ari nku* [que ce serait considéré comme un] coup d'État *ko* [qu'] il est venu dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix. On a contacté Mr Boh Boh.

Malgré votre bonne volonté, il [Jacques-Roger Booh-Booh] est venu ds le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix.

Il a conseillé d'en parler au corps diplomatique.

RV à 9 h. [rendez-vous]

Mais a-t-il souligné difficile de trouver la sympathie de la communauté intern.

Il a amené l'Accord.

« Les accords n'ont rien précisé en cas de décès du Prés avant la mise en place des institutions. »

Mr Boh Boh a trouvé une ~~Øs~~ solution dans le sens de se mettre sur les rails ~~de~~

¹² « Les représentants de l'État-Major de l'armée rwandaise et de la Gendarmerie nationale avaient voulu rétablir d'abord la paix et la sécurité du pays, et laisser ensuite aux partis politiques la mission de mettre en œuvre l'Accord surtout que l'actuel Gouvernement ne fonctionne pas. » (procès-verbal de réunion annoté par Épiphan Hanyurwimana, Rennes, le 13/11/02).

l'Accord. Le MRND doit donner le candidat à la Présidence. Le MRND peut donner un candidat.

Est-ce *abandi babyizera, abaturage babyemera* [que la population serait d'accord], etc. En fait pour que sa mission puisse continuer¹³

2. Chef EMGDN : n'ajoute rien

3. Lt col Rwabalinda : La délégation a demandé que Boh Boh soutiennent auprès des Partis

4. Prés du MRND

- Il faut 2 candidats
- Il faut des élections
- ~~Cela~~ Les Partis doivent donc se réunir

Ca fait donc que les autres partis doivent accepter

Il souligne : - Ce qu'on demande au MRND n'est pas possible ds l'immédiat. Car on doit s'organiser (congrès, etc.) pour donner 2 candidats.

- La désignation d'un chef de l'État peut causer du désordre ds la mesure ou sur les questions de sécurité il n'y a pas de.
- Les visées du FPR restent. Ce processus d'élection peut distraire et le FPR finalise son plan.¹⁴

Proposition : Il ne faudrait pas se précipiter et engager le Parti MRND sans l'Accord des autres Partis

(verso p. 2)

Il faudrait trouver solution à ce désordre.

~~Il passe la p~~

- Le Parti ne sait pas désigner un candidat Pt. de suite
- Pas superposer les problèmes
- Il ne faut pas que l'Armée soient distraite alors que l

1^{er} Vice Prés

- Il ne faut pas GUHURA [rencontrer les] sur les diplomates avec les illusions car ~~ils on~~ ce n'est pas aujourd'hui qu'ils vont changer leur appréciation que nous connaissons.
- Il faut plutôt connaître les mesures d'urgence à prendre. Avec les partis pas de solution rapide possible.
- Il ne faut pas aller ds le rêve car *abantu* [les personnes] qui écartait le Prés qui vont verser les larmes (larmes de crocodile)¹⁵
- Les Partis vont accepter de serrer le calendrier de la mise en place des institutions tt simplement.
- La solution à l'incident n'est pas prévue car tte solution était après la mise en place des institutions.
- Désigner un Prés ça doit être le résultat d'une ~~né~~ négociation entre les acteurs politiques
- L'assassinat du Prés est une ~~logique~~ suite logique ~~de la~~ de be

Conclusion - Il faut que les partenaires politiques puissent discuter mais pas

¹³ "Si le MRND donne un candidat à la Présidence. Est-ce *que les autres (Partis politiques) vont avoir confiance. Est-ce* que la population va accepter, etc. En fait, c'est pour que sa mission (celle de Booh-Booh) puisse continuer." (texte annoté par Épiphané Hanyurwimana, Rennes, le 13/11/02).

¹⁴ « Ce processus d'élection peut distraire et permettre au FPR de finaliser son plan ». (texte annoté, ÉH, Rennes, le 13/11/02).

¹⁵ "Il ne faut pas aller dans le rêve car les personnes qui écartaient le Président de la République de son vivant ne font que verser des larmes de crocodile." (texte annoté, ÉH, Rennes, le 13/11/02).

l'actuel GVT.

Même si le MRND

Il faut que quelqu'un pr assurer la continuité de l'État et ce ne sont que les FAR. La MINUAR ne doit pas brandir les Accords, ils doivent aussi ns trouver des solutions urgentes.

2^{ème} Vice Prés

- (Il appuie ce que les
 - (l'approche développé par le col BAGOSORA est juste.
 - (la MINUAR ne peut pas empê
 - (l'Armée ~~peut~~ doit prendre ses responsabilités
 - (et rassurer la population et les partenaires politiques
 - (que les Accords seront suivis. Mais que maintenant
 - (ils doivent jouer leur rôle.
- Du côté du MRND, les concertations avec les autres Partis doivent se faire car le MRND ne peut pas se prévaloir alors que l'Accord n'en dit rien. Mais ds un environnement serein.
- avantage
- L'autre ~~inquiétude~~ c'est que [si] l'Armée *ibifashe* [prend la situation] en main *abantu baba* [les gens seraient] rassurés. et rester prête à agir
 - Le Conseil de sécurité peut étendre

(verso p. 3)

3^{em}

Secrétaire du MRND

- Les solutions convergent
 - Au niveau des FAR l'in
 - Avant les Accords, il faut gérer le pays par un État de siège. Car la démocratie peut faire sur¹⁶
 - Il faut des mesures exceptionnelles
 - Il faut neutraliser ttes les forces du mal car un moindre dérapage peut ns conduire loin
 - Avant tte action diplomatique. L'Armée doit tranquilliser le pays par des mesures exceptionnelles
 - Il ne faut pas tout compter sur la MINUAR
- Conclusion
- Il faut des mesures exceptionnelles pr
 - g avant de lire les Accords d'ARUSHA (État d'urgence)
 - Il faut que les partenaires politiques puissent se consulter mais le peuple doit être tranquille

¹⁶ « Car la démocratie peut causer du désordre. » (texte annoté, ÉH, Rennes, le 13/11/2002).

Prés MRND

- Il ajoute que les diplomates cherchent tjours des solutions de facilités. Ils poussent les gens aux solutions qu'ils expliquent à leur Gvt.
- Ce ne serait pas un coup d'État car c'est un Gvt conventionnel. Juridiquement, ce n'est pas un Gvt légal.
- La précipitation est nuisible. Il ne faut pas *kongerera guterana amagambo* [recommencer à faire la guerre des discours]¹⁷
- Il faut donc expliquer à la communauté intern que la sécurité est un préalable.¹⁸

¹⁷ « Il ne faut pas relancer les polémiques. » (texte annoté, ÉH, Rennes, le 13/11/02).

¹⁸ Cf. *Contribution des FAR à la recherche de la vérité sur le drame rwandais*, sans date, p. 113-114 : « Les responsables du MRND présents rejetèrent la proposition [de choisir un nouveau Président de la République issu des rangs du MRND] en évoquant les raisons suivantes :

- les Accords d'Arusha ne prévoyaient pas de processus de remplacement du Président de la république en cas de décès de celui en place avant le début de la transition qui devait commencer à la date de mise en place du GTBE ;

- Si le parti MRND devait donner le nouveau Président, il devait y avoir préalablement une consultation en son sein afin de présenter au moins deux candidats. Ceci exigeait au minimum une réunion du Congrès national du Parti, ce qui demanderait beaucoup de temps et de moyens financiers ;

- Le candidat retenu en son sein devait être présenté aux autres partenaires politiques y compris le FPR. Ceci exigerait aussi du temps d'autant plus que, au vu des derniers événements, un blocage était possible à ce niveau surtout de la part du FPR.

En conclusion, le parti MRND estimait que cette procédure serait longue alors que la situation était très tendue et qu'il fallait un organe capable de maîtriser rapidement la situation. Il proposa plutôt deux alternatives :

- les FAR prennent la situation en main ;
- Les formations politiques qui formaient le gouvernement se réunissent pour trouver une solution. »

3. Procès-verbal de la réunion de membres du « comité de crise » avec les dirigeants du MRND le 7 avril au matin (copie des manuscrits)

- 1 -
Compte rendu de réunion

Mardi le 07/04/1994, dans la salle de réunion du MINADEF s'est tenue une réunion sous la présidence du DIRCAB MINADEF, le Col BAGOSORA.

Participaient à la réunion :

- Col BAGOSORA, DIRCAB (président)
- Gén Raj NDINDIYIMANA, Chef EMGEX (membre)
- Col Ndéppayinka, CAT & membre
- Col RAVIATO, PVK & membre
- Col Ndibwami, DIRATK
- Col MURASARPORE, GENAR
- Lt Col RWABACIWA, off de liaison à la RINVAR, membre
- Lt Col KAYUMBA, SGEA
- M^r NGIRUPATSE N, président du ARMP, membre
- M^r KARENERA E, 1^{er} Vice Prés, membre
- M^r KARABERA F, 2^{em} Vice Prés, membre

Après la réunion le DIRCAB

LINADEF

07/01/94

I - Président: DIRCAB

Tel que le H conseil de FAR l'a soulevé de rencontrer la présidence du MRND après conseil de la MINURCA. Cette réunion est une réunion de contact pour voir comment réduire le déficit.

Le DIRCAB a dit au représentant du MRND

Les reproches de l'EAR et GUY avaient voulu qu'un accord soit mis en œuvre de l'Accord autour duquel l'écueil est une perspective possible. Le général Bellone a dit que l'opinion qui n'est pas d'écueil et il est venu de la partie de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. On a contacté M. Bob Bellone pour notre bonne volonté, et il est venu de la partie de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il a conseillé d'en parler au Corps diplomatique R1 à 9.

Mais - a - 7 - il souligne difficile de trouver la coopération de la communauté internationale. Il a encouragé l'Accord.

Les accords n'ont rien précisé en ce qui concerne les pays avant la mise en place de l'Accord.

M. Bob Bellone: l'important est de se permettre sur le réel et

l'Accord. Le MRND doit donner le candidat à
la présidence. Le MRND peut donner un candidat.
Est-ce éventuellement belge, éventuellement belge
etc. On fait pour que on n'ait pas
conclusion

2. Chef SABON : n'a rien
3. Et le candidat : le candidat a demandé que Bol
Bol, conformément au pacte de
Rabat

U. Prés du MRND

- Il faut 2 candidats
- Il faut des élections
- Les partis doivent donc se réunir.

On fait donc que les autres partis doivent accepter

Il souligne : ce qui est demandé au MRND n'est pas
possible de l'immediat. Car on doit former
(comités etc.) pour donner 2 candidats.

- la désignation d'un chef de l'Etat peut
causer du désordre de la même ou sur les
questions de sécurité d'ici à peu de.
- les visées du FPR existent. Ce processus d'Etat
peut peut détruire et le FPR finalise son plan.

Proposition : il ne faut pas se précipiter et engager
le parti MRND sans l'accord des autres partis.

Il faut trouver solution à ce désastre.

~~Il faut le faire~~

Le parti ne doit pas désigner un candidat \neq le rendre

- Pas superposer les problèmes
- Il ne faut pas que l'armée soient distants alors que l

12) Vice Prés

- Il ne faut pas GOURDIN ou le diplomate avec le illustre car ~~ce n'est pas~~ ce n'est pas aujourd'hui qu'il vont changer leur opinion que ni commission
 - Il faut plutôt connaître les nuances d'urgence et prendre. Avec le parti pas de solution rapide possible
 - Il ne faut pas aller de la rive avec abeilles qui écartent le prés qui vont verser la bombe (bombs de nocuité)
 - Les partis vont accepter de servir le candidat et de lui rendre en place de candidat \neq simplement
 - Soit solution à l'incident n'est pas possible car le candidat doit être après le vote en place de candidat
 - Désigner un Prés qui doit être le résultat d'une négociation entre les acteurs politiques
 - L'annonce du Prés est une logique suite logique de la dr le
- Conclusion - Il faut que les parlementaires politiques puissent discuter mais pas

l'achuel Gvt.

Même cas le RAYD.

Il faut ~~pas~~ gl'p' un pt assurer la continuité de l'Etat et ce ne sont que le FAR. Le RAYD ne doit pas braver les Accords, ils doivent aussi trouver des solutions urgentes.

2ème Vieilles

Il apparait ce que le l'approche développée par le cd BRASSER est juste. Le RAYD ne peut pas empêcher l'Armée peut avoir prise sur ses responsabilités et assurer la population et le partenaire politique que le Accord seront suivis. Mais que maintenant ils doivent jouer leur rôle.

- Du côté du RAYD, les concertés avec les autres parties doivent se faire car le RAYD ne peut pas se précipiter alors que l'Accord n'en dit rien. Mais ds un environnement serien.

- l'autre ^{à court terme} impérative est que l'Armée s'implique en matière de sécurité et soit prêt à agir
- le Conseil de sécurité peut étendre

glean

Genève du PRND

- Is about - convergent
- Au niveau de FAR l'in
- Avant les Accords, il faut gérer le pays par un Etat de siège. Car la démocratie peut faire mer
- Il faut des mesures exceptionnelles
- et faut éventuellement être le plus sûr quel car on minimise de ce pays par 1 an contraire lui
- Avant de cette diplomatie. Il faut être tranquillisé le pays par des mesures exceptionnelles
- Il ne faut pas tenir compte sur le RINVAR

Genève

- Il faut des mesures exceptionnelles par avant de lire les Accords et ARUSAN (Etat d'urgence)
- Il faut que les partenaires politiques puissent de consulter mais le peuple doit être tranquille

Pres PRND

- Il ajoute que les dirigeants cherchent à se calmer de fait, ils poussent la peur avec adroit qu'ils expliquent à leur GUT.
- Ce ne serait pas un coup d'Etat car c'est un GUT conventionnel. juridiquement, ce n'est pas un GUT légal.
- de précipiter et inutile, il ne faut pas tempérer publiquement arrangements
- Il faut donc expliquer le commencement car ce la sécurité est un préalable

4. Les appréciations contradictoires des responsables du MRND sur les procès-verbaux

Analyse

Deux listes des participants, quasiment identiques, figurent dans les comptes-rendus des réunions du Comité de crise rédigés par le rapporteur Épiphane Hanyurwimana en date du 07/04/1994 et du 08/04/1994. On notera deux différences : celle du 7 avril est en début du compte-rendu, et de la façon la plus complète, comme cela se faisait lorsqu'il s'agissait de mettre au propre un compte-rendu après une réunion : grade, nom, sigle, rôle dans la réunion (président de la réunion ou membre) ; celle du 8 avril figure en fin de compte-rendu, et se limite à la mention des sigles des fonctions des participants, comme dans toutes les prises de notes rapides lorsqu'il s'agit de consigner l'essentiel pour mémoire avant la relecture et la rédaction d'un compte-rendu plus soigné.

Lors de la première réunion, Épiphane Hanyurwimana dit avoir rédigé ce compte-rendu de lui-même parce que telle était la règle et avoir ensuite été surpris que le président de séance, le colonel Bagosora, ne le lui réclame pas. Lors des autres réunions auxquelles il a participé, il a continué à les rédiger au cas où ils lui seraient demandés. Ce point est important car la liste des présents à la réunion du 7 avril suscite des interrogations.

1. Elle ne mentionne pas tout d'abord la présence de Joseph Nzirorera, mais signale son intervention lors de la réunion. Il est arrivé en retard et le rapporteur n'a pas pensé à l'ajouter sur sa liste (cf. note suivante).
2. Par ailleurs, le colonel Joseph Murasampongo, bien que présent au MINADEF ce matin-là, dément formellement y avoir participé tout comme le colonel Ndengeyinka (« Quant à moi, je suis sûr que je n'y ai pas participé, je me souviens avoir rencontré ce matin le colonel Bagosora, seul, dans la petite cour du Minadef, et on a échangé quelques mots. »). Pour eux, il importait d'être informés et cela explique leur présence à la réunion des officiers qui s'est tenue la nuit puis leur retour au petit matin lorsque des tirs furent entendus dans le quartier des ministères et du camp Kigali. Ils n'avaient par contre aucune raison de participer à des réunions à finalité explicitement politiques alors même que des divisions majeures s'étaient exprimées la nuit et que des décisions en contradiction avec l'opinion majoritaire venaient d'être mises en œuvre (bloquer l'accès de la Première ministre à Radio Rwanda).
3. Pour les mêmes raisons, j'ajouterai que la présence du colonel Déogratias Ndibwami est des plus improbables.
4. Il ne semble pas non plus que le colonel Tharcisse Renzaho ait participé à cette réunion ne serait-ce qu'en raison de ses responsabilités à la tête de la préfecture de Kigali.

Lors de ses dépositions à Arusha, Édouard Karemera a déclaré qu'« il n'y avait que 5 personnes présentes à la réunion du 7 avril : Bagosora, Ndindiliyimana, Nzirorera, Ngirumpatse et lui-même. Il a alors contesté la présence d'Épiphane Hanyurwimana et l'existence des notes qu'il a prises. Notes qui rappelons-le avait été déposées par l'intéressé à James Gasana dès son arrivée en Europe, qu'il considérait toujours comme étant « son ministre » légitime.

4.1 Joseph Nzirorera, déposition, procès Bagosora *et alii*, Arusha, 12 juin 2006, p. 53.

« M^e CONSTANT :

Bon, alors, j'expose : Dans cet extrait, le... le... Monsieur Reyntjens dit que la réunion a commencé à 7 heures et qu'elle s'est terminée parce qu'elle a été abrégée « au » fait que le colonel Bagosora devait se rendre à l'ambassade des États-Unis.

Q. Donc ma question, pour terminer avec cette ligne très simple : Est-ce que vous vous êtes concerté avec Monsieur Reyntjens pour préparer son ouvrage ?

R. Maître Constant, je crois que je n'ai jamais eu de concertation avec Monsieur Reyntjens, que je ne connais pas. Et, comme je vous l'ai dit, je ne connais pas Reyntjens — Filip Reyntjens. Et même, ce n'est pas lui seul qui a écrit ce genre de... de timing.

Même un autre témoin expert du Procureur, Monsieur Guichaoua, donne les mêmes heures. Pourtant, je ne me suis pas concerté ni avec... ni avec Guichaoua ni avec Filip Reyntjens.

Donc, que les gens donnent les mêmes heures, les mêmes timings, il n'y a rien d'extraordinaire.

4.2 Mathieu Ngirumpatse, déposition, procès Bagosora *et alii*, TPIR, 6 juillet 2005,

p. 65.

« R. À ma connaissance et selon mes souvenirs, nous n'avons pas consigné sur le procès-verbal ce que nous avons dit.

M. WHITE :

Q. Et la même chose s'applique en ce qui concerne ce qui... la rencontre le 8 avril au MINADEF ; vous n'avez pas consigné dans un procès-verbal le déroulement de la réunion, n'est-ce pas ?

R. Peut-être le 8, pour certains points, nous avions quand même un rapporteur, parce que c'était une réunion d'ordre plutôt technique. Mais je me rappelle pas qui était le rapporteur et s'il existe un procès-verbal ; mais il est probable qu'on ait écrit quelque chose.

Q. Il est probable que des choses aient pu être consignées, mais vous ne l'avez pas... vous ne l'avez pas, vous n'avez pas vu ce procès-verbal depuis qu'il a été consigné ; c'est exact ?

R. Je ne suis même pas sûr que cela a été fait. Je sais qu'on avait un rapporteur, mais je ne suis pas sûr que cela a été fait et je n'ai pas eu l'occasion de le lire. »

4.3 Édouard Karemera, déposition, procès Bagosora *et alii*, TPIR, 28 mai 2009, p. 3-5.

« Q. Connaissez-vous un officier subalterne appelé Épiphane Hanyurwimana ?
Donnez-moi une seconde pour que je vérifie l'orthographe.

R. Oui, je le connais.

Je peux vous aider aussi, si vous voulez : H-A-N-Y-R-U-R-W-U-M-A-N (*sic*) ;
« Hanyurwimana Épiphane ». Je le connais.

- Q. Était-il présent cette matinée-là au Ministère de la défense ?
- R. Il se pourrait qu'il y soit, là-bas, mais, moi, je ne le sais pas. Parce que le ministère, bien que c'était un petit bâtiment, il y avait quand même plusieurs bureaux. En tout cas, il n'était pas dans la réunion, ça, je suis formel. Mais il se pourrait qu'il était au Ministère de la défense. Parce que c'était là, ses bureaux.
- Q. Sans doute savez-vous déjà qu'il prétend qu'il était présent à la réunion et qu'il avait pris des notes. Et ces notes manuscrites ont été versées en preuve sous la cote P. 300 pour les notes qu'il a prises le matin du 7 avril, et sous la cote P. 297 pour les notes qu'il a prises dans l'après-midi du 8.

Je pense qu'il y a cinq jeux de procès-verbal pour la réunion au cours de laquelle il prétend avoir été rapporteur. Et toutes ces notes ont été versées en preuve dans cette affaire, même si lui-même n'a pas encore déposé.

Avez-vous eu l'occasion d'examiner ces notes — je parle pour l'instant de celles qui concernent... les notes du 7 avril dans la matinée, objet de la question actuelle ?

- R. Quelles notes, Monsieur le Procureur ? Les notes d'Epiphane ?
- Q. Oui, je vous demande si vous avez eu l'occasion, puisque ces notes ont été... vous ont été communiquées, à vous et à votre équipe, en tant qu'annexe 19, ainsi qu'avec le rapport d'expert de Guichaoua que vous avez depuis plusieurs années... et puisque ces pièces ont été versées en preuve le 25 janvier 2008, donc, ma question est de savoir si vous avez eu l'occasion d'examiner ces notes, de les lire.
- R. J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport du professeur André Guichaoua et j'ai examiné les annexes qu'il donnait, les interprétations qu'il fait des documents qu'il avait exploités pour son rapport.

Et pour les notes, spécifiquement, d'Epiphane, moi, je n'y ai vraiment accordé aucun crédit — aucun — ou, en tout cas, le même crédit que ce que vous avez reçu... que la réponse que vous avez reçue de moi quand vous m'avez présenté le brouillon de Kayishema, si pas moins. Donc, moi, ces notes-là, ça ne correspond à rien du tout.

- Q. Comme vous le savez déjà probablement, Monsieur Karemera, Epiphane Hanyurwimana a refusé de rencontrer le Procureur, donc nous n'avons jamais discuté de ses notes avec lui. Nous en avons discuté avec d'autres personnes, avec lesquelles il les avait discutées.

Et peut-être aurons-nous tous l'occasion de lui faire face lorsqu'il viendra déposer dans cette affaire, parce que je crois comprendre que Joseph Nzirorera l'a cité à comparaître à décharge et sa déposition est déjà programmée ; donc, vous et moi, nous aurons l'occasion de lui faire face dans quelques semaines.

Mais, pour l'instant, ce qui est indiqué dans ses notes, c'est que la réunion dont nous parlons a vu la participation d'au moins 10 personnes : le colonel Bagosora, le général Ndindiliyimana, le colonel Ndengeyinka, le colonel Renzaho, le colonel Murasampongo, le lieutenant-colonel Kayumba, le lieutenant-colonel Rwabalinda et Monsieur Kabagema.

Et il indique dans ses notes que Kabagema a fait des commentaires pendant « ce » matin, observation qui semble indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une erreur que son nom ne... figure dans la liste des personnes puisque, dans ses notes, il mentionne que celui-ci a fait des interventions.

Avez-vous quelque chose à dire à tout cela ?

R. Je n'ai... Je vous ai dit ce que je pense de ces notes. Je n'ai pas de commentaires à faire « de » brouillons comme ça. Ça ne fait pas partie de mes sujets de préoccupation, parce qu'un document qui n'en est pas un, ce n'est pas un document.

Et, moi, je considère ces brouillons comme une récupération de votre expert, et, probablement, puisque vous le dites, comme une tentative de Nzirorera de se défendre. Mais, moi, je ne me défends pas avec ça et je n'ai pas besoin de me défendre contre ça. Parce que c'est un document... ce sont des documents qui ne valent rien du tout.

Q. Très bien. Je vous réponds... remercie de cette réponse tout à fait responsable. Nous poursuivons. »

5. Le récit de la réunion du 7 avril par Joseph Nzirorera (déposition, procès Bagosora et alii, TPIR, 16 mars 2006, p. 75-82).

« INTERROGATOIRE PRINCIPAL

PAR M^e CONSTANT :

Q. Monsieur Nzirorera, je voudrais savoir : Est-ce que vous connaissez le colonel Bagosora ?

M. NZIRORERA :

R. Oui, Maître.

Q. Est-ce que vous le connaissiez en avril 1994, ou vous l'avez connu après ?

R. Je le connaissais en avril 1994, je le connaissais déjà.

Q. Avez-vous eu l'occasion de le rencontrer à la suite de l'attentat contre l'avion présidentiel du Président Juvénal Habyarimana ?

R. Oui. Je l'ai rencontré la matinée du 7 avril.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre les conditions dans lesquelles a eu lieu cette rencontre, les horaires et les lieux de cette rencontre ?

R. Dans la nuit du... du 6 au 7 avril, vers... peu après 1 heure du matin, j'ai reçu un coup de téléphone de mon collègue, le président du MRND, Mathieu Ndirumpatse, qui m'a dit qu'il venait de recevoir un coup de fil du colonel Théoneste Bagosora qui demandait que le comité directeur du MRND... le comité directeur exécutif du MRND puisse se retrouver au Ministère de la défense tôt le matin, le 7 avril, à 7 heures du matin.

Q. Est-ce que vous pouvez nous préciser qui était membre du comité exécutif du MRND ?

R. Les membres du comité exécutif du MRND étaient : Primo, Ndirumpatse, qui était le président du MRND — Mathieu Ndirumpatse ; secundo, le premier vice-président était Karemera Édouard ; tertio, Kabagema Ferdinand était le deuxième vice-président ; et enfin, Joseph Nzirorera, moi-même, j'étais le secrétaire national.

Donc, ça fait quatre personnes.

M^e CONSTANT :

Je pense qu'il n'y a pas de problème pour les noms, Monsieur le Président ; ce sont des noms déjà connus.

M. LE PRÉSIDENT :

Pourquoi vous ne pouvez pas tout simplement donner l'orthographe pour le nom propre de Ferdinand ?

R. Kabagema Ferdinand, « Kabagema » : K-A-B-A-G-E-M-A. Kabagema Ferdinand.

M^e CONSTANT :

Merci.

Q. Est-ce que lors de l'appel téléphonique de Monsieur Ndirumpatse, vous avez eu la cause de cette réunion ?

R. Aucune précision.

Q. Est-ce que vous pouvez nous préciser si vous êtes allé à la réunion ?

R. Oui, je me suis rendu à la réunion.

Q. Est-ce que vous pouvez nous indiquer comment vous avez pu vous y rendre ?

R. Eh bien, dans... dans la matinée, alors que je me trouvais chez moi, dans ma résidence...

Et ma résidence à Kigali se trouvait à proximité de l'immeuble du CND, qui, à

l'époque, abritait le bataillon du FPR.

Alors, dans la matinée, très tôt, j'ai reçu un coup de fil précisant qu'on allait nous envoyer...

D'abord, Mathieu m'a informé qu'ils ont prévu qu'il y a... il y aura des escortes. Et effectivement, dans la matinée, on m'a dit qu'on allait envoyer l'escorte, que l'escorte était en route. Et vers 6 heures... 6 heures... entre 6 heures et 6 h 30, j'ai... j'ai eu l'escorte à la maison ; et c'est l'escorte même qui m'a emmené au Ministère de la défense.

Q. Vous avez souvenir de l'heure où vous seriez arrivé au Ministère de la défense ?

R. Je suis arrivé au Ministère de la défense autour de 7 heures, 7 h 15 — comme 7 heures, 7 h 10, comme ça. En tout cas autour de 7 heures ; j'ai... j'essayais de respecter l'heure.

Q. Est-ce que, lors de votre arrivée, vous pouvez préciser si vous avez rencontré les membres du comité exécutif et le colonel Bagosora ?

R. Quand je suis arrivé au Ministère de la défense, en entrant, j'ai trouvé Bagosora, et... plutôt, j'ai trouvé Mathieu Ngirumpatse et Karemera qui étaient déjà dans la salle d'attente attendant au secrétariat du Ministère de la défense. Donc, j'ai trouvé... Dans cette salle étaient assis Mathieu Ngirumpatse et Édouard Karemera.

Q. Vous nous avez indiqué tout à l'heure qu'il y avait un quatrième membre du comité exécutif ; est-ce qu'il était présent ?

R. Kabagema n'était pas présent parce que je crois qu'il avait eu des problèmes : Probablement que l'escorte qui devait le chercher n'avait pas pu atteindre sa résidence qui se trouvait à Kacyiru.

Q. Est-ce que vous pouvez nous indiquer : Est-ce que vous avez une réunion avec le colonel Bagosora et à quelle heure elle aurait commencé, à quelle heure elle aurait... elle se serait terminée ?

R. Quand je suis arrivé, en fait, c'était autour de 7 heures. Bon, quand je dis 7 heures, 7 h 10 peut-être, mais il faut compter autour de 7 heures, en tout cas.

Nous avons attendu un peu, et nous avons vu l'arrivée du général Augustin Ndindiliyimana. Et par la suite, Bagosora nous a rejoint dans... dans cette salle d'attente.

Q. La réunion a duré combien de temps, environ ?

R. Bon, la réunion a commencé vers 7 h 15, 7 h 20 ; de toute façon, elle a duré jusqu'à 8 h 30.

Q. Est-ce que, sans trop entrer dans les détails, est-ce que vous pouvez nous indiquer quel a été l'objet de cette réunion et éventuellement ses conclusions ?

R. Prenant la parole, Bagosora nous a dit que, pendant la nuit, il avait eu des entretiens avec le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU — Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU —, le docteur Jacques-Roger Booh-Booh — et ils se sont entretenus sur la situation qui venait d'arriver avec la mort du Président Habyarimana ; et qu'en discutant avec lui, il avait été convenu que le... la MINUAR pense et suggère que le MRND devrait désigner un Président de la République pour succéder au feu Président Habyarimana.

C'est donc la... la teneur de la communication que nous a donnée Bagosora. Et quand il nous a dit cela, prenant la parole au nom de nous trois, le président du parti —

Mathieu Ngirumpatse — a exprimé nos préoccupations, notamment en ce qui concerne la réalisation de cette opération, parce qu'il ne rentrait pas dans les

attributions du comité exécutif du MRND de désigner le candidat Président.

Pour faire cette opération, il fallait réunir le congrès national du MRND. Et ce congrès exigeait le déplacement des différentes personnes à... en provenance des différentes (*inaudible*) du pays.

Nous avons pensé que cette opération, dans les circonstances, conditions peut-être... il est impossible de réunir tous ces membres, étant donné que même pour nous-mêmes, il nous est impossible de nous mouvoir sans... nous déplacer sans escorte. Donc, nous avons pensé que ce qu'on nous demandait... cette opération était vraiment difficilement réalisable.

Q. Est-ce que vous avez eu l'occasion, vous-même, personnellement, d'intervenir lors de cette réunion ?

R. Nous avons indiqué, en fait, à Bagosora que c'était notre point de vue, c'était le point de vue du parti MRND.

Q. Est-ce que, lors de la conclusion de cette réunion, il y a eu des décisions qui ont été prises ?

R. Bon, les décisions comme telles, il n'y a pas eu de décision, aucune décision palpable (*inaudible*) ; il n'y a... il n'y a eu aucune décision.

Tout simplement, nous sommes... nous étions là-bas, on a parlé. Et... Et vous savez, quand le chef de l'État était mort, bon, et... et Bagosora lui-même nous avait informés que vers 9 heures, il avait un autre engagement et qu'il devait quitter au plus tard à 8 h 30 pour se rendre à l'ambassade des... des États-Unis.

Et tout simplement, avant de nous séparer, il a été dit que nous... on pourra nous recontacter plus tard, s'il y a de nouveaux développements.

Q. Est-ce que le colonel Bagosora vous avait dit quel était cet engagement qu'il avait à 9 heures ?

R. Vous pouvez répéter la question ? Mais je n'ai pas bien saisi la...

Q. Je vous prie de m'excuser. Est-ce que le colonel Bagosora vous a précisé l'engagement qu'il avait à 9 heures et qui obligeait à son départ à 8 h 30 ?

R. Oui, il nous a dit qu'il devait aller à l'ambassade ou chez l'ambassadeur des États-Unis pour rencontrer les... les représentants du corps diplomatique, et notamment... et même que Roger Booh-Booh aussi serait là.

Q. Une dernière question sur cette réunion : Est-ce que vous avez eu l'occasion de parler du Premier Ministre lors de cette réunion ?

R. Le 7 avril ?

Q. Absolument.

R. Pas du tout, on n'a pas fait allusion à... au Premier Ministre.

Q. Est-ce que vous pouvez nous dire quand, après cette réunion qui a fini le 7 avril à 8 h 30, vous auriez eu l'occasion de revoir le colonel Bagosora ?

R. Le colonel Bagosora, nous l'avons... Je dirais, nous l'avons revu le lendemain, le 8. »

6. Le récit de la réunion du 7 avril par Mathieu Ngirumpatse (déposition, procès Bagosora et alii, TPIR, 5 juillet 2005, p. 53-67).

« M^e CONSTANT :

Q. Monsieur Ngirumpatse, ma question était celle-ci : Dans quelles conditions avez-vous appris ou la chute de l'avion présidentiel ou la mort du Président Habyarimana ?

R. J'ai reçu un coup de téléphone de son directeur de cabinet, Monsieur Enoch Ruhigira, c'est lui qui m'a téléphoné en me disant que l'avion du Président venait d'être abattu.

M^e CONSTANT :

C'est le numéro 18, concernant le nom du directeur de cabinet du Président Habyarimana.

Q. Est-ce que vous pouvez situer dans le temps, approximativement ou précisément, l'heure de cet appel ?

R. Vers 20 h 30.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer si dans la nuit du 6 au 7 avril, vous avez eu un contact avec le colonel Bagosora ?

R. Oui, oui, il m'a téléphoné.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer vers quelle heure aurait eu lieu cet appel ?

R. Ça doit être après minuit. Je ne peux pas être très précis, il y a beaucoup d'années qui ont passé, mais ça devait être après minuit.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer l'heure de cet appel... excusez-moi... précisément... Est-ce que c'est vous qui avez appelé le colonel Bagosora ou c'est lui qui vous a appelé ? Pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

R. Non, non, c'est lui qui m'a appelé.

Q. D'accord. Est-ce que vous pouvez indiquer la raison de son appel ?

R. Il m'a dit qu'il souhaiterait rencontrer la direction du MRND le lendemain matin.

Q. Est-ce qu'il vous a précisé la raison de cette demande ?

R. Non.

Q. Qu'avez-vous répondu au colonel Bagosora ?

R. J'ai dit que j'aimerais bien... nous aimerions bien venir, mais que les conditions de sécurité ne nous permettaient pas de nous déplacer jusqu'en ville.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer, dans ce cas-là, ce que vous a dit le colonel Bagosora suite à votre remarque ?

R. Ah ! Oui, il a dit... il a dit immédiatement qu'il allait envoyer une escorte le matin.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre, à ce moment, qui dirigeait le MRND ?

R. Oui, j'étais le Président du MRND à l'époque.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer si vous étiez seul Président ou bien il y avait d'autres responsables nationaux du MRND ?

R. Ah non, il y avait un comité ; il y avait un comité. Si vous voulez la composition, je peux vous la donner. J'étais... J'assurais la présidence du comité ; Édouard Karemera, il était premier vice-président ; Ferdinand Kabagema, il était deuxième vice-président ; et Joseph Nzirorera était secrétaire national.

M^e CONSTANT :

Je précise que Édouard Karemera, c'est le numéro 8 ; Ferdinand Kabagema est le numéro 5 ; et Joseph Nzirorera est le numéro 16.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre ce que vous avez fait après l'appel téléphonique du colonel Bagosora ?

R. Oui, j'ai avisé les autres membres du comité, j'ai téléphoné à Karemera, j'ai téléphoné à Nzirorera, j'ai téléphoné à Kabagema pour les informer de la demande du colonel Bagosora de se trouver au Ministère de la défense le lendemain matin.

- Q. Et que vous ont répondu les autres membres du comité du MRND ?
- R. Karemera et Nzirorera étaient d'accord, mais Kabagema m'a dit qu'il ne pouvait pas se déplacer, compte tenu de la situation de son habitation. Il m'a dit que son quartier avait été encerclé par le FPR et qu'il ne pouvait pas en sortir.
- Q. Est-ce que vous avez souvenir du nom du quartier de Monsieur Kabagema Ferdinand ?
- R. C'est Kacyiru, plus précisément de la maison de la caisse hypothécaire.
- Q. Est-ce que vous vous êtes effectivement rendu au MINADEF, comme vous l'avait demandé le colonel Bagosora ?
- R. Oui.
- Q. Est-ce que vous pouvez indiquer dans quelles conditions vous avez été amené à vous rendre au MINADEF ?
- R. Très tôt, vers 6 heures du matin, il y a un véhicule qui est arrivé avec une escorte et que... j'ai envoyé chercher Karemera, et puis, Joseph est parti par ses propres moyens. Donc, on a envoyé l'escorte effectivement vers 6 heures... à 6 heures du matin à peu près, et l'escorte est allée chercher Karemera qui habitait un peu plus loin... chez moi, et quand il est revenu, on a pris le chemin de la ville.
- Q. Je vais vous demander quelques précisions : Vous avez dit... Vous avez parlé d'une escorte ; est-ce que vous pouvez décrire celle-ci ?
- R. Oui, le véhicule d'abord : C'était un pick-up double cabine. Il y avait, bien sûr, un chauffeur militaire, il y avait deux autres militaires devant, à côté du chauffeur, Karemera et moi, on nous a placés au milieu, dans la deuxième cabine, et dans le bac, à l'arrière, il y avait d'autres militaires.
- Q. Est-ce que c'est... cela signifie que c'était exclusivement des militaires qui composaient cette escorte ?
- R. Oui.
- Q. D'accord. Pour une bonne compréhension aussi, vous avez parlé de Monsieur Édouard Karemera et vous avez indiqué qu'il était votre voisin, si j'ai bien compris ; c'est exact ?
- R. Oui, c'est exact.
- Q. Est-ce que vous pouvez situer : Il habitait à combien...
- M. LE PRÉSIDENT :
- Monsieur Ngirumpatse, dans le procès-verbal que je regarde en ce moment, je constate que nous avons perdu quelque chose. On vous a demandé : « Est-ce que vous vous souvenez où vivait Kabagema ? », et vous avez répondu : « À Kicukiro, et plus précisément dans la maison de... » et on a perdu le reste. Est-ce que vous pouvez répéter cela ?
- R. Je n'ai pas dit Kicukiro, Monsieur le Président, j'ai dit Kacyiru ou Kimihurura... Kimihurura plutôt... non, Kacyiru... Kacyiru. Je crois que le nom doit se trouver sur la feuille. C'est « Kacyiru », ce n'est pas « Kicukiro », et c'est dans les maisons de la caisse hypothécaire qu'il habitait. « Kacyiru », pas « Kicukiro » : « Kacyiru ».
- M. LE PRÉSIDENT :
- Très bien. Je crois que nous l'avons maintenant.
- M^e CONSTANT :
- Au défaut de la défense du colonel Bagosora, nous avons oublié de marquer « Kacyiru » dans la liste. Mais enfin, je pense que c'est connu.
- R. Je peux épeler, si vous voulez ?
- M^e CONSTANT :
- Éventuellement, Monsieur le Témoin.

R. C'est : K-A-C-Y-I-R-U — « Kacyiru ».

M^e CONSTANT :

Je peux continuer, Monsieur le Président ?

Q. Je vous demandais... Quand le Président vous a demandé la précision, je vous demandais à combien de mètres se trouvait le domicile de Monsieur Karemera Édouard par rapport au vôtre ?

R. Environ 300 mètres.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer combien de temps a pris le trajet entre votre domicile et le MINADEF ?

R. Oh, 15 à 20 minutes. Ça fait à peu près 9 kilomètres — 15 à 20 minutes.

Q. Est-ce qu'il y avait... Est-ce qu'il y a eu des incidents lors de ce trajet ?

R. Non, aucun incident.

Q. Est-ce que vous avez souvenir de barrières, qu'elles soient de nature militaire ou civile ?

R. Aucune.

Q. On peut le savoir par déduction de ce que vous avez déjà dit, mais est-ce que vous pouvez préciser approximativement votre heure d'arrivée au MINADEF ?

R. On est arrivés quelques minutes avant 7 heures, quand même, 6 h 45, 7 heures moins dix, quelque chose comme ça.

Q. Quand vous êtes arrivés au MINADEF, vous avez été introduits où ?

R. Nous avons été introduits... — j'étais avec Karemera seulement, n'oubliez pas — nous avons été introduits dans le salon du bureau du colonel Bagosora ; dans le salon, pas dans son bureau, mais dans le salon de réception.

Q. Est-ce que vous connaissiez déjà les locaux du MINADEF ?

R. Non, pas vraiment, je ne connaissais pas son bureau.

Q. Et quand vous avez été introduits dans le salon, à quel moment donné avez-vous vu le colonel Bagosora, si vous l'avez vu ?

R. Bien sûr, nous l'avons salué, mais il ne nous a rien dit sur le moment, parce que Joseph n'était pas encore arrivé — Joseph Nzirorera, je veux dire.

Q. Ma question était précise, c'était de savoir : Est-ce que quand vous êtes arrivés et que vous avez été introduits dans le salon, si vous avez vu ou non le colonel Bagosora ?

R. Oui, on l'a vu.

Q. Vous m'avez répondu qu'il vous a salués.

R. On l'a vu.

Q. Vous dites que quand vous avez vu le colonel Bagosora, vous... Monsieur Nzirorera n'était pas encore arrivé. Est-ce que vous pouvez situer dans le temps le moment donné où va arriver Monsieur Nzirorera ?

R. Peut-être 7 heures... 7 heures du matin.

Q. Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre, entre le moment donné où vous êtes salués par le colonel Bagosora et l'arrivée de Monsieur Nzirorera, où êtes-vous et que se passe-t-il ?

R. On était assis au salon, on était en train de parler pendant que le colonel Bagosora travaillait, en attendant Joseph Nzirorera.

Q. Au moment donné de l'arrivée de Joseph Nzirorera, qu'est-ce qui s'est passé ?

R. On n'a pas commencé tout de suite, parce que je crois qu'on attendait encore une personnalité ; c'est le général Ndindiliyimana qui est arrivé quelque cinq ou 10 minutes après.

Q. Quand vous dites « cinq ou 10 minutes après », c'est après...

R. Après 7 heures.

M^e CONSTANT :

- D'accord. Je prends du temps pour laisser le temps de la traduction et de la pause, parce que les scripts, sans quoi, vont se fâcher.
- Q. Est-ce que vous pouvez préciser, après l'arrivée du général Ndindiliyimana, que se passe-t-il précisément ?
- R. Oui, le colonel Bagosora a pris la parole pour nous informer de l'objet de notre présence au Ministère de la défense.
- Q. Est-ce que vous pouvez préciser quand même, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, premièrement, qui, finalement, participe à cet entretien ? Et deuxièmement, où se situe-t-il exactement ?
- R. L'entretien se situe toujours dans le salon de Bagosora, et puis y participent : Le colonel Bagosora, Édouard Karemera, Joseph Nzirorera, le général Ndindiliyimana et moi-même.
- Q. Je vous remercie. Vous dites que le colonel Bagosora a pris la parole. Est-ce que vous pouvez indiquer ce qu'il aurait dit, ou de mémoire ou précisément ?
- R. Je ne peux pas être très précis, à un mot près, mais il nous a dit que le soir, la nuit... la nuit — plus précisément la nuit —, il avait rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Jacques-Roger Booh-Booh, et qu'il lui avait dit de chercher la direction du MRND pour choisir un autre président qui « remplaçait » le Président Habyarimana qui était décédé.
- Q. Quand vous dites que le colonel Bagosora a rencontré le Représentant spécial Jacques-Roger Booh-Booh, et que celui-ci... c'est celui-ci qui lui a dit, à Bagosora, de chercher le MRND ou c'est l'inverse ? Pour que ce que soit bien compréhensible.
- R. Non, non, c'est le Représentant du Secrétaire général qui avait demandé à Bagosora de trouver... de chercher le comité du MRND pour la nomination d'un nouveau Président de la République.
- Q. Est-ce que c'est la seule chose que vous a dit Bagosora, lors de son intervention ?
- R. Apparemment, oui.
- Q. D'accord. Est-ce qu'à ce moment-là, quelqu'un d'autre a pris la parole ?
- R. Moi... Moi, j'ai pris la parole. J'ai pris la parole pour lui répondre... Je ne sais pas si je dois continuer ou si vous avez une question entre-temps ?
- Q. Non, c'est parfait. Je vous propose d'indiquer ce que vous auriez dit lors de votre intervention et je vous remercie de respecter parfaitement l'ordre de mes questions.
- R. J'ai pris la parole pour lui dire que déjà, le comité exécutif du MRND n'était pas au complet puisqu'il manquait le deuxième vice-président ; je lui ai également dit que le choix du Président de la République — du chef de l'État — ne relevait pas de la compétence du comité exécutif, mais bien du Congrès national, et que nous nous trouvions dans l'incapacité de réunir environ les 400 congressistes à Kigali, vu les conditions de sécurité qui régnaient dans le pays, et à Kigali en particulier.
- Q. Quand vous dites... vous parlez de Congrès national, vous parlez de congrès de qui ?
- R. Du MRND... C'est le Congrès du parti MRND.
- Q. Et quand vous parlez de la question de la sécurité qui ne rendait pas possible la réunion de ce Congrès, est-ce que vous pouvez être plus explicite ?
- R. Oui, parce qu'il y avait d'abord des coups de feu à travers la ville, et puis, le chef de l'État venait de mourir, et puis, nous ne pouvions pas prendre le risque de convoquer 400 personnes à Kigali si nous n'étions pas sûrs, d'abord, qu'ils trouveraient un endroit où tenir la réunion et qu'ils obtiendraient une sécurité suffisante. C'est une grande responsabilité de réunir 400 personnes pour ça en ces temps-là... en ce moment.
- Q. Est-ce que cela signifie que vous décliniez l'invitation de Monsieur Jacques-Roger

- Booh-Booh, faite par l'intermédiaire du colonel Bagosora ?
- R. Bien sûr, c'était non seulement physiquement mais également juridiquement impossible, légalement impossible. Mais nous étions prêts à réunir le Congrès dans le cas où la sécurité serait assurée, bien entendu.
- Q. D'accord. Est-ce qu'après votre intervention, il y a eu d'autres personnes qui soient intervenues à cette réunion ?
- R. Oui, mes deux collègues : Édouard Karemera et Joseph Nzirorera, ils sont intervenus et ils ont soutenu le point de vue que je venais d'exprimer.
- Q. Est-ce que le dernier participant, le général Ndindiliyimana, s'est exprimé lors de la réunion, à votre connaissance ?
- R. À ma connaissance, non.
- Q. Après votre intervention et celle des deux autres membres du comité exécutif du MRND, que s'est-il passé au cours de la réunion ou, éventuellement, qu'a dit le colonel Bagosora suite à votre refus ?
- R. Oui, il nous a dit que, de toute façon, il était pressé, qu'il avait une... un rendez-vous avec l'Ambassadeur des États-Unis à 9 heures à la résidence de l'ambassadeur ; c'est assez loin du centre-ville.
- Q. Pour être plus précis. Concernant le refus que vous exposiez à la demande qu'avait transmise par son intermédiaire le Représentant spécial, est-ce qu'il vous a fait un commentaire ? Est-ce qu'il vous a dit quelque chose ?
- R. Il n'a pas fait beaucoup de commentaires, il a dit qu'on allait en discuter... il allait en discuter avec les autres. Et c'est tout.
- Q. D'accord. Excusez-moi d'être précis, mais quand vous dites qu'il allait en discuter avec les autres, est-ce que vous pouvez préciser de quels autres il s'agissait ?
- R. Parce qu'il est directeur du cabinet du Ministère de la défense, je présume qu'il parlait des cadres du Ministère de la défense ou de l'armée. Il n'a pas été précis.
- Q. D'accord. Est-ce que vous avez vu le colonel Bagosora quitter le MINADEF, puisque vous parliez du fait qu'il devait aller à une réunion.
- R. Oui, il est parti avant nous. Il est parti vers 8 h 30.
- Q. Vous aviez dit que la réunion avait commencé un peu après 7 heures, et vous dites qu'il est parti à 8 h 30 ; est-ce que ça sous-entend que la réunion a duré environ une heure et demie ?
- R. À peu près, oui. Parce que, quand je dis cela, je résume, mais quand on discute, ça prend un peu plus de temps que le résumé que je suis en train de faire.
- Q. Est-ce que vous avez souvenir de ce qu'a fait aussi le général Ndindiliyimana ?
- R. Après ?
- Q. Après la réunion.
- R. Non.
- Q. Est-ce que vous pouvez nous indiquer ce que vous-même vous avez fait après le départ du colonel Bagosora ?
- R. Nous, nous sommes restés au Ministère de la défense à bavarder en attendant que notre escorte revienne. Parce qu'entre-temps, elle avait reçu une autre mission, et nous devons rentrer à la maison — Édouard Karemera et moi-même du moins.
- Q. Est-ce que vous pouvez indiquer vers quelle heure cette escorte serait revenue, si elle est revenue ?
- R. Oh, vers 10 heures, un peu après 10 heures, quelques minutes après 10 heures.
- Q. Et avec cette escorte, vous-même, vous avez fait quoi ?
- R. Quand elle est arrivée, nous sommes rentrés. Nous sommes retournés à Kicukiro.
- Q. Excusez-moi, mais pour les besoins du procès-verbal, quand vous dites « nous », vous parlez de qui ?

- R. D'Édouard Karemera et moi-même.
- Q. Le troisième membre du comité exécutif dont vous avez fait état qui était présent, Monsieur Joseph Nzirorera, est-ce que vous pouvez préciser ce qu'il aurait fait si vous le savez ?
- R. Il est resté en ville, mais je ne sais pas chez qui il s'est rendu.
- Q. Vous savez qu'il n'est pas rentré à son domicile ?
- R. Non, il n'est pas rentré à son domicile.
- Q. Vous en connaissez la raison ?
- R. C'est des raisons de sécurité. Son domicile se trouvait dans le point de mire du Conseil national de développement ou logeait le bataillon du FPR, et il n'a pas... il n'a pas estimé très prudent de retourner.
- Q. Toujours, et pour en terminer avec cette journée du 7 avril, est-ce que vous avez eu d'autres contacts ou avec le colonel Bagosora ou avec une autorité militaire, au cours de cette journée ?
- R. Pas au cours de la journée, seulement le soir. Le soir. Le soir, il y a un officier qui a téléphoné, un officier que je n'ai pas pu identifier, qui m'a dit qu'il renverrait l'escorte pour nous chercher en vue de retourner au Ministère de la défense, le 8. Mais il a téléphoné le 7.
- Q. Est-ce que, lorsque vous avez eu cet officier, il vous a indiqué pourquoi il envoyait à nouveau une escorte ?
- R. Non, non, il n'a pas dit la raison. Il a dit qu'il va envoyer l'escorte pour que nous nous rendions encore une fois au Ministère de la défense.
- Q. Est-ce que c'est vous personnellement qui avez eu cette personne au téléphone ?
- R. Oui.
- Q. Vous avez dit « dans la soirée », est-ce que vous arrivez à situer dans le temps ?
- R. Pas vraiment. Je crois que ce serait présomptueux de ma part d'indiquer une heure correcte.
- Q. Est-ce que cette escorte est effectivement arrivée ?
- R. Elle est arrivée mais pas aussi tôt que le 7, elle est arrivée vers 9 heures.
- Q. Est-ce que c'était une escorte...
- M. LE PRÉSIDENT :
- Q. Monsieur le Témoin, comme nous le faisons avec tous les témoins, vous pouvez avoir des... Comme on l'a remarqué avec tous les témoins, il peut vous être difficile de vous souvenir des événements qui se sont produits il y a 11 ans, mais est-ce que vous pouvez nous donner une indication de l'heure où il y a eu cet appel téléphonique de cet officier ? Donnez-nous une heure approximative.
- R. C'est en début de soirée. Ce n'était pas très tard la nuit, ce n'était pas pendant la journée, mais c'est en début de soirée.
- Q. Est-ce que cela veut dire 19 heures, 20 heures, 21 heures ?
- R. Avant. Avant 20 heures.
- Q. Très bien. Je vous remercie. Et le nom de l'officier qui a appelé, est-ce que vous vous souvenez de l'identité de cette personne ?
- R. Non, non, il ne m'a pas décliné son nom. »

7. Le récit de la réunion du 7 avril par Édouard Karemera (déposition, procès Karemera et alii, TPIR, 19 mai 2009, p. 17-18).

« Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? Il s'est passé que le 7, quand le colonel Bagosora nous a communiqué la suggestion (*inaudible*) du Représentant du Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Roger Booh-Booh, nous lui avons dit que le MRND n'avait pas de problème à désigner, parmi ses militants, celui qui pourrait remplacer le Président Habyarimana, comme c'était prévu dans les Accords de paix d'Arusha.

Mais nous avons fait remarquer au colonel Bagosora qui était avec le général Nindiliyimana d'ailleurs que nous ne pouvions pas décider à la place du congrès, que c'était le congrès... et c'est Mathieu qui parlait puisque c'est lui le président... c'était lui le président parce que, maintenant, le parti a été dissout. Il a répondu à ces deux officiers que le MRND n'avait pas de problème, sauf celui de la sécurité et qu'il n'était pas possible, en l'état, de réunir le congrès et de proposer le candidat pour remplacer Habyarimana. Nous lui avons dit que ce qui était urgent, c'était le rétablissement de l'ordre parce que l'insécurité régnait mais aussi les inquiétudes étaient sur toutes les figures, y compris sur les figures des militaires qu'on voyait là-bas.

Nous lui avons dit : « Écoutez, si vous parvenez à maintenir la situation tranquille, à rétablir l'ordre, nous, nous allons faire vite pour proposer quelqu'un. »

Alors, ils se sont retrouvés... et comme je le disais tout à l'heure, ils se sont retrouvés à 10 heures avec tous les chefs militaires à l'École supérieure militaire et la décision qui a été prise, c'était qu'effectivement, les militaires devaient s'occuper de la sécurité du pays et que les politiques devaient se réunir d'urgence pour voir comment combler le vide créé par l'assassinat du Président.

Et dans l'après-midi du 7, vers 17 heures ou 16 h 30, je ne me souviens pas très bien, en tout cas, le communiqué qui est sorti, qui a été publié et signé par le colonel Bagosora, je crois, vers 17 heures, indiquait que les militaires responsables de secteurs militaires s'étaient réunis et avaient suggéré ou pris la décision... — je ne sais pas comment le dire pour traduire exactement ce qui était la préoccupation des gens — que ces militaires réunis, donc, avaient convenu qu'ils allaient s'occuper de la sécurité, d'abord, et qu'ils demandaient instamment aux responsables des partis politiques composant le gouvernement — le gouvernement en place, je veux dire — de se réunir d'urgence pour voir comment remplacer le... combler le vide créé par l'assassinat du Président.

Dans la soirée du 7, Bagosora qui était le directeur de cabinet du Ministre de la défense a téléphoné une fois de plus à Mathieu, et cette fois-ci, nous étions ensemble chez lui — chez Mathieu, puisque je m'étais déplacé déjà de chez moi — et il lui a annoncé que la même escorte qui nous avait pris le matin et ramenés l'après-midi viendrait nous chercher le lendemain à 6 h 30 pour nous retrouver encore au Ministère de la défense avec les autres responsables des partis politiques qui ne participaient pas au gouvernement, c'est-à-dire le MDR, le PL, le PSD, le PDC et le MRND, bien sûr. »

8. L'échec des négociations après la sortie des troupes du FPR du CND le 7 avril 1994 dans l'après-midi par le général Roméo Dallaire (déposition, procès Bagosora *et alii*, TPIR, 23 janvier 2004, p. 4-8)

« M^e CONSTANT :

- Q. Général, je voudrais passer à l'après-midi du 7. Nous avons déjà commencé à l'aborder, puisque nous parlions des propos que vous a tenus le colonel Bagosora, au moment donné où il vous rencontre, mais je voudrais parler des autres aspects. Il y a un... (*inaudible*) petit point : Vous dites... Vous avez précisé à mon confrère Drew White que vous n'appelleriez pas ça une rencontre, mais que vous étiez présent et que vous sortiez, vous rentriez parce que vous vouliez être en mesure d'avoir des contacts avec votre quartier général, et il y avait la radio sur la voiture. Et donc, en fin de compte, ce n'est pas une rencontre permanente de trois heures de temps, c'est, disons, des morceaux de rencontres pendant tout cette période ; c'est bien ça l'idée ?
- R. C'est... À l'occasion, soit mon aide de camp venait pour me porter un message... À l'occasion, j'ai fait des appels, donc ceux au CND, pour faire la communication entre les deux parties, mais à 90, 95 % de mon temps, j'étais assis sur une chaise droite, juste à côté de la porte avec Jean Ndindiliyimana assis sur un sofa à ma gauche, et devant moi, le colonel Bagosora qui était assis confortablement derrière son grand bureau.
- Q. Parfait. Vous avez dit qu'à 17 heures, vous avez quitté le MINADEF ; c'est exact ?
- R. C'était autour de 17 heures, parce que je me rendais à l'état-major des Forces armées rwandaises pour la réunion avec le comité de crise. Donc, c'est... on joue dans cette période.
- Q. Est-ce que vous avez souvenir si au moment donné où vous quittez le MINADEF, le colonel Bagosora y est toujours ?
- R. Non, il était parti.
- Q. D'accord. Est-ce que vous savez pourquoi il est parti ?
- R. Il y avait eu quelques téléphones, moi je suis toujours mon problème avec mes soldats belges. J'aimerais absolument confirmer qu'il était parti pour régler ce problème-là, mais je ne peux pas le dire à 100 %.
- Q. D'accord. Vous situez l'heure où il est parti ?
- R. Il semble que c'est autour de 4 h 30, quelque chose comme ça.
- Q. Donc, vous êtes resté avec le général Ndindiliyimana ?
- R. Oui. Maintenant, je ne me rappelle pas s'il est resté tout le temps avec moi. Il me semble qu'il est parti et qu'on s'est revus au quartier général des forces rwandaises, moi j'étais arrivé un peu plus tôt, mais autour de 18 heures pour le début de la réunion.
- Q. Est-ce que vous êtes d'accord... Est-ce que c'est pendant cette période... cet après-midi-là, quand vous êtes au MINADEF — au Ministère de la défense rwandaise — que vous êtes informé de la sortie du bataillon du FPR ?
- R. Oui, l'appel que j'ai reçu par radio, je crois que c'était à 14 h 10 ou quelque chose de cette nature que j'ai reçu — je ne me rappelle pas si... par radio ou par téléphone. Mes gens m'ont informé que le Front patriotique qui était au CND « ont » traversé, est sorti. Le général Kagame, j'ai eu quelques messages de lui au cours de l'après-midi et, encore une fois, il m'empressait avec ses arguments où tellement de gens qui étaient favorables à eux et des Tutsis criaient, étaient tués, étaient... je veux dire, ils se sauvaient. Alors, il a informé qu'il ne pouvait plus attendre que les choses se règlent, parce que... et je devais lui dire... il n'y avait absolument rien de positif qui se faisait du côté du Gouvernement, dans ce sens que la Garde présidentielle continuait à propager ses choses, les bataillons paracommandos continuaient à faire « son »

grabuge et à cette heure-là, les *Interahamwe* avec les groupes d'autodéfense répandaient de plus en plus les barrages, et les tueries étaient en pleine marche. Alors, n'ayant pas... rien de positif, donc l'occasion a été fournie lorsque j'étais la communication entre le bureau du colonel Bagosora, et lui-même et le CND avec... je crois que c'est ça, rien n'a sorti de là, d'ailleurs, ça a été une conversation de trois, quatre syllabes, avec aucun désir, aucun enthousiasme. Le général Ndindiliyimana a parlé un petit peu plus, mais ça a été... tout ça a été moins d'une minute.

Alors, il m'a dit : « S'il n'y a rien de positif qui se fait et que je ne vois rien, nécessairement, qui avance pour régler les problèmes d'une façon significative et connaissant déjà que moi, j'avais des problèmes qui n'étaient pas résolus, il a tout simplement... — ce que je n'ai pas dit, par exemple — mais il a tout simplement dit : « Bon, ben, j'ai offert des bataillons pour venir aider à arrêter ce débordement. » Donc, le terme venait du colonel Bagosora. Il dit : « Je ne peux plus continuer de cette façon, et donc, je dois prendre une action militaire offensive. » Et c'est à ce moment-là, vers 16 h 10, que ça s'est fait.

- Q. Et vous situez l'appel téléphonique vers quelle heure ? C'est-à-dire l'effort que vous faites de mettre en contact le CND, c'est-à-dire Seth Sendashonga, je crois, avec le colonel Bagosora et le général Ndindiliyimana, c'est longtemps avant ? C'est...
- R. Oui, oui, c'est autour... ma mémoire, 3... 3 h 30, dans cette période.
- Q. Est-ce que vous auriez été témoin d'une discussion qui aurait eu lieu entre le colonel Bagosora, le général Ndindiliyimana et un autre officier, je ne sais pas si vous le connaissiez, qu'on appelle Nzuwonemeye qui était le commandant du bataillon de reconnaissance ?
- R. Lorsque j'étais au téléphone à une occasion, dans la salle à côté, il y a un officier supérieur qui est rentré, la porte s'est fermée et il y a eu une discussion qui n'a pas duré tellement longtemps, si je me rappelle bien, 10, peut-être 15 minutes, au plus.
- Q. Est-ce que vous auriez eu ou été témoin d'une discussion entre Bagosora et Ndindiliyimana et un autre officier, concernant le projet d'envoyer un bataillon de reconnaissance pour récupérer les gardes présidentiels qui étaient dans la ville et les ramener à leur camp ? Est-ce que ça vous dit quelque chose ?
- R. Oui, ça me dit deux choses : Premièrement, c'est tout à fait... c'est une initiative qu'ils ont pu discuter, mais le bataillon de reconnaissance était armé principalement de véhicules blindés, et je ne me rappelle pas le nombre de soldats, mais la qualité des soldats entre le bataillon de reconnaissance et le rattachement de véhicules vers ce... la compétence du bataillon de la Garde présidentielle, c'était pas, à mon idée, c'était absolument inutile. Envoyer deux, trois bataillons pour essayer de régler la Garde présidentielle, là, peut-être qu'on a une chance, mais il y avait le bataillon de gardes présidentiels avec des lance-roquettes et puis... (*inaudible*) rapidement lié à ces véhicules blindés très légers. C'est certainement, au point de vue tactique, absolument pas une solution. On envoie au moins deux à trois fois la force et, avec un plan déterminé pour régler quand même avec le bataillon de reconnaissance avec ses canons 76 mm en... (*inaudible*), là, ok.
- Q. Parfait. Est-ce que dans la discussion qui a eu lieu dans l'après-midi, si j'ai bien compris, vous abordez avec eux, avec le général Ndindiliyimana et avec le colonel Bagosora un certain nombre de questions et d'après ce que j'ai cru comprendre et lui dans votre ouvrage, Bagosora vous dit que la situation, il ne la contrôle pas, et de lui laisser le temps ; c'est bien ça l'idée ?
- R. Essentiellement, c'est ça qu'il me dit, oui. »

9. Première assemblée plénière du Comité militaire de crise du 7 avril 1994 au soir

Date : 7 avril 1994

Heure : Soir (vers 19 heures)

Lieu : ESM

Participants :

Général Major NDINDILYIMANA Augustin, chef d'état-major de la gendarmerie
Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, directeur de cabinet du ministre de la
Défense

Colonel BEM GATSINZI Marcel, chef d'état-major AR par intérim

Colonel MUBERUKA Félicien, commandant secteur OPS Kigali

Colonel MURASAMPONGO Joseph, bureau G 1 État-major de l'armée rwandaise

Colonel BEM NDENGEYINKA Balthazar, conseiller technique auprès du ministre
de la Défense

Colonel NDIBWAMI Déogratias, DIRAJ, MINADEF

Colonel IG RENZAHO Tharcisse, préfet PVK

Colonel RUSATIRA Léonidas, commandant de l'École supérieure militaire

Lieutenant-colonel Augustin RWAMANYWA, bureau G 4 à l'état-major de l'armée

Lieutenant-colonel KAYUMBA Cyprien, officier chargé des finances au Minadef

Lieutenant-colonel RWABALINDA Ephrem, officier de liaison auprès de la Minuar

Lieutenant-colonel RWARAKABIJE Paul, bureau G 3 EM GdN

Major GAKARA Théophile, bureau G 1 EM GdN

« Lors de la réunion du 7 au soir, j'ai ressenti des antagonismes entre Bagosora et le reste de l'équipe dans le sens que Bagosora voulait assurer la présidence du comité de crise alors que c'était un comité militaire. Nous n'étions pas d'accord que ce soit lui qui préside parce qu'il était militaire retraité et qu'il était politique en tant que directeur de cabinet. Nous voulions que ce soit le militaire le plus ancien dans le grade le plus élevé qui préside, soit Ndindiliyimana Augustin. Il était là au cours de cette réunion. Bagosora a fait valoir qu'en tant que représentant du ministre coiffant les deux forces, l'armée et la gendarmerie, il devait avoir la présidence, chose que la réunion lui a refusée catégoriquement. Il s'est alors attaqué personnellement à certains officiers tels que le colonel Rusatira Léonidas en disant que lorsque Rusatira lui-même était chef de cabinet du Ministre de la défense, il avait priorité sur les chefs d'état-major. Nous avons fait remarquer qu'à ce moment-là c'était le ministre lui-même qui délégait son chef de cabinet.

C'est finalement Ndindiliyimana qui a présidé la réunion. Bagosora a boudé la réunion sans y participer activement. Les conclusions de la réunion avaient été de voir comment remettre de la discipline au sein de la Garde Présidentielle et de faciliter le contact entre les membres du haut gouvernement et les hommes politiques et le FPR par l'intermédiaire de la Minuar pour constituer un gouvernement de transition dans le cadre de l'application des accords de paix d'Arusha.

C'était normalement au chef de cabinet du Ministre de la défense qui devait assurer le lien entre le commandement militaire, les différentes instances politiques et gouvernementales et

donc d'assurer l'application des conclusions de la réunion. L'État-major militaire n'a pas de contact direct avec ces instances.

Après cette réunion, Bagosora est sorti fâché. » (déposition du colonel Marcel Gatsinzi, ministère de la Justice, Kigali, PV 0142, 16 juin 1995, p. 4).

« Le soir du même jour, j'ai participé à une réunion du comité de crise au cours de laquelle j'entendis pour la première fois que le Premier ministre, Mme Uwilingiyimana Agathe avait été tuée (c'est le colonel Rusatira Léonidas qui a évoqué le cas). On demanda au cours de cette réunion au nouveau Chef d'État-Major de l'Armée, le colonel Gatsinzi d'aller présenter les condoléances à l'Ambassadeur de Belgique pour la mort des Casques bleus belges. Il y a eu aussi des interventions (Comd ESM) pour une reprise en main de la situation pour faire cesser le chaos qui s'était installé. (...)

Il a été aussi question de la présidence du comité de crise. Le colonel Bagosora voulait présider le comité, mais le colonel Rusatira suggéra que puisque le Comité était composé d'active et que le colonel Bagosora était à la retraite, la présidence devait revenir à l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Il faisait alors allusion au général Ndindiliyimana. » (colonel YY, témoignage du 20 février 2006)